

## MULTIRISQUE PREMIUM

### Contrat Voyage Individuel n°6214

**POUR TOUT SINISTRE ASSURANCE  
MERCİ DE DECLARER VOTRE SINISTRE SUR  
LE SITE INTERNET**

[sinistre.assurinco.com](http://sinistre.assurinco.com)

Vous pouvez aussi consulter et mettre à jour  
votre dossier Assurance

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Tél : 05 34 45 31 51

**Aucune déclaration de sinistre ne sera prise en charge  
par téléphone**

**EN CAS DE BESOIN D'ASSISTANCE  
PENDANT VOTRE VOYAGE**

Plateau d'assistance

7j/7 24h / 24

Depuis la France Tél : 01 45 16 43 95

Depuis l'étranger Tél : +33 1 45 16 43 95

**Vous devez contacter Mutuaide Assistance et obtenir  
leur accord préalable avant d'engager toute dépense  
médicale**

## LES CONTACTS

Pour tout sinistre assurance, contactez  
**ASSURINCO**



Site internet de déclaration :  
[sinistre.assurinco.com](http://sinistre.assurinco.com)

122 bis, quai de Tounis BP 90 932 - 31 009  
TOULOUSE CEDEX

Pour tout sinistre assistance, contactez  
**MUTUAIDE ASSISTANCE**



Par e-mail : [voyage@mutuaide.fr](mailto:voyage@mutuaide.fr)  
Par téléphone de France : 01.45.16.43.95  
7j/7 - 24h/24

126 rue de la Piazza - CS20010 - 93196 Noisy le  
Grand Cedex.

## TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM TTC	FRANCHISES
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b>		
Maladie grave, accident corporel grave, décès	50 000 € / personne 135 000 € / évènement	50 € / personne
Annulation toutes causes justifiées		10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne et un maximum de 150€ / dossier
➤ <b>ANNULATION EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU PANDEMIE :</b> Maladie grave y compris suite à épidémie ou pandémie	50 000 € / personne 135 000 € / évènement	10% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € / personne
Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température		10% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € / personne
Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19		10% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € / personne
<b>DEPART MANQUE / RETOUR MANQUE</b>		
Départ manqué et retour manqué (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	1 000 € / personne 10 000 € / évènement	Aucune
<b>BAGAGES</b>		
Perte, vol, détérioration	<u>AVEC justificatif</u> 2 000 € / personne 20 000 € / évènement	50 € / dossier
Perte, vol, détérioration	<u>SANS justificatif</u> 150 € forfaitaires / personne 750 € / évènement	Aucune
Objets précieux	500 € / personne	50 € / dossier
Objets personnels	1 000 € / personne	50 € / dossier
Retard de livraison	<u>AVEC justificatif</u> 300 € / personne  <u>SANS justificatif</u> 50 € forfaitaires / personne	Aucune
Vol de documents d'identité	200 € / personne	Aucune
<b>RETARD DE TRANSPORT</b>		
Retard de 4 heures à 7 heures	100 € / personne 1 000 € / évènement	Aucune
Retard de plus de 7 heures	200 € / personne 2 000 € / évènement	Aucune
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>		
<i>Voir détail des prises en charge maximum en fonction de votre pays de résidence</i>		
<b>ASSISTANCE EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE</b>		
Rapatriement ou transport sanitaire (y compris dans le cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)	Frais réels	Aucune
Accompagnement lors du rapatriement ou transport	Titre de transport*	Aucune
Retour des enfants de moins de 15 ans	Titre de transport Aller /Retour*	Aucune
Visite d'un proche	Titre de transport* + Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 10 nuits)	Aucune
Prolongation de séjour à l'hôtel	150 € / nuit (maximum 10 nuits)	Aucune
Frais hôteliers	100 € / nuit (maximum 14 nuits)	Aucune
Remboursement complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation (y compris dans le cas lié à une épidémie ou d'une pandémie) (Hors du pays de résidence)	100 000 € / personne 500 000 € / évènement	150 € / personne
Avance de frais médicaux (Hors du pays de résidence)	100 000 € / personne	Aucune

	500 000 € / évènement	
Soins dentaires	150 € / personne	Aucune
<b>ASSISTANCE EN CAS D'EPIDEMIE OU PANDEMIE</b>		
Téléconsultation avant départ	1 appel	Aucune
Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine	150 € / nuit / personne (14 nuits maximum)	Aucune
Soutien psychologique suite mise en quarantaine	6 entretiens téléphoniques / évènement	Aucune
Retour impossible	1000 € / personne et 50 000 € / groupe – Frais hôteliers : 150 € / nuit / personne – (14 nuits maximum)	Aucune
Prise en charge d'un forfait téléphonique local	Jusqu'à 80 €	Aucune
Valise de secours	Max 100 € / personne et Max 350 € / famille	Aucune
<b>ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE AUX PERSONNES</b>		
Aide-ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines	Aucune
Livraison de courses ménagères	15 jours maximum et 1 livraison / semaine	Aucune
Soutien psychologique suite à rapatriement	6 entretiens téléphoniques / évènement	Aucune
<b>ASSISTANCE EN CAS DE DECES</b>		
Rapatriement du corps	Frais réels	Aucune
Frais funéraires nécessaires au transport	2 500 €	Aucune
<b>ASSISTANCE VOYAGE</b>		
Retour anticipé	Titre de transport*	Aucune
Paiement des frais de recherche et de secours	4 500 € / personne 9 000 € / évènement	Aucune
Assistance résidence principale	150 € / dossier	Aucune
Avance de fonds à l'étranger	1 500 € / personne	Aucune
Assistance Juridique à l'étranger		Aucune
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement d'honoraires</li> <li>• Avance de la caution pénale</li> </ul>	1 500 € 7 500 €	
Envoi de médicaments	Frais d'expédition	Aucune
Transmission de messages	Frais réels	Aucune
<b>INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITE</b>		
Remboursement des prestations terrestres non utilisées y compris en cas de rapatriement anticipé suite à épidémie ou pandémie avec prise en charge des éventuels frais de transport entre l'aéroport de retour en France et le domicile	10 000 € / personne 100 000 € / évènement	Aucune
Interruption d'activité pour motif médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	1 000 € / personne 10 000 € / évènement	Aucune
<b>VOYAGE DE COMPENSATION</b>		
Voyage de compensation	2 500 € / personne (maximum 2 personnes) 5 000 € / évènement	Aucune
<b>RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE A L'ETRANGER</b>		
Dommages corporels, matériels et immatériels - Dont dommages matériels et immatériels consécutifs « Invalidité permanente »	4 500 000 € / sinistre 750 000 € / sinistre	150 € pour les dommages matériels et immatériels Néant pour le corporel
- Défense de vos intérêts : défense pénale et recours suite à accident Action amiable ou judiciaire en cas de litige <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont budget amiable</li> <li>• Dont budget judiciaire</li> </ul>	Dans la limite de 41 006 €  1047 € Par litige : - Expertise judiciaire : 3162 €	296 € en cas d'action amiable  1195 € en cas d'action judiciaire

	- Avoués, huissier de justice, frais et honoraires : dans la limite des textes régissant la profession - Frais d'avocat : sur justificatifs - Honoraires d'avocat : dans la limite du barème joint avec les dispositions générales	
Budget de l'arbitre : en cas de désaccord entre l'assuré et l'assureur	277 €	Aucune
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>		
« Invalidité permanente » **	15 000 € / personne	Seuil d'intervention 10 %
« Décès » **	15 000 € / personne	Aucune
Maximum par évènement	1 500 000 € / évènement	-
<b>PACK TRANSPORT</b>		
<i>SECURITE AERIENNE</i>		
Annulation du voyage en cas de cessation d'activité totale de la Compagnie aérienne, dû à sa défaillance financière	2 500 € / personne	30 € / personne
Annulation du voyage en cas de grèves du personnel de la Compagnie aérienne et/ou de l'aéroport		
Retard de plus de 7 heures		
<i>GARANTIE DES PRIX</i>		
Surcharge Carburant	150 € / personne	Seuil d'intervention : 20 € / personne
Hausse des Taxes et autres redevances portuaires et aéroportuaires		
Variation du cours des devises		
<b>PACK VIP</b>		
<i>SECURITE VOYAGEURS AVANT LE DEPART</i>		
En cas de voyages remboursés par le prestataire : - Remboursement de l'assurance OU - Remboursement du pré/post acheminement	Montant de la prime d'assurance voyage Maximum 150 € / passager	Aucune
En cas de voyages reportés par le prestataire : - Remboursement du pré acheminement OU - Hausse du prix du voyage reporté	Maximum 150 € / passager 15% du montant du voyage avec un maximum de 200 € / passager	Aucune
<i>SECURITE VOYAGEURS PENDANT LE VOYAGE</i>		
Retour impossible	Forfait : Frais hôteliers : 80 € / nuit / passager (maximum 6 nuits) Vol sec : Frais hôteliers : 50 € / nuit / passager (maximum 2 nuits)	Aucune
<i>GARANTIE METEO</i>		
Garantie neige	100 € / dossier	Aucune
Garantie soleil	100 € / dossier	Aucune
Garantie Intempéries diverses	100 € / dossier	Aucune
<b>OPTION FLEXI ANNUL</b>		
Annulation sans justificatifs	5 000 € / personne 45 000 € / évènement	30 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150 € / personne

\* en train 1ère classe ou avion de ligne classe économique

\*\*Si plusieurs assurés sont victimes d'un même accident, les garanties décès et incapacité permanente sont limitées à la somme de 1.500.000 €, quel que soit le nombre des victimes, étant précisé que la limite par personne et par garantie ne pourra dépasser celle